

Réunion de Conseil Municipal du 18 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

Membres du Conseil : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX, Jérôme BOURGY, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

Présents : les membres afférents au Conseil

Absents excusés : Jérôme BOURGY (pouvoir à Antoine LECLERCQ), Anita WARHEM (pouvoir à Isabelle DISSAUX), Isabelle GYLBERT (pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR), Marie-Line BRIEF (pouvoir à Véronique KROLL).

Absents : Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Paul HAULTCOEUR

La séance ouverte à 18h45

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 16 octobre

Remplacer absents excusés par absents pour les absences de Cédric LERNON et Vanessa HAUDIQUET

Le compte rendu est adopté

2) Délibération 2024-34 : RODP Orange

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, comme suit.

Il informe également le Conseil qu'il est possible de réclamer cette redevance sur les 5 dernières années.

ANNEE	TARIF AERIEN EN €	KMS AERIENS	TARIF SOUTERRAIN EN €	KMS SOUTERRAINS	COEFFICIENT D'ACTUALISATION	TOTAL EN €
2020	40	5.894	30	10.688	1.38853	772.58
2021	40	5.894	30	10.688	1.37633	765.78
2022	40	5.894	30	10.688	1.42136	790.83
2023	40	5.894	30	10.688	1.5649	870.71
2024	40	5.894	30	10.688	1.60900	895.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide de recouvrir ces redevances en établissant les titres correspondants aux états déclaratifs ci-dessus
- D'inscrire ces recettes au compte 7032

3) Délibération 2024-35 : Encaissement d'un chèque Groupama

Mr le Maire informe le Conseil qu'il y a eu une erreur matérielle sur la délibération 2024-29

En effet le chèque Groupama de 13 093.13€ ne correspondait pas à une indemnisation de sinistre mais à un remboursement de trop perçu de cotisations indûment versées lors du renouvellement de contrat en juin 2024. Le Conseil en prend note.

La commune vient de recevoir de Groupama un chèque de 9 014.53€ pour l'indemnisation partielle du sinistre concernant la vidéosurveillance ; restera à percevoir la vétusté pour 4 172.67 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à encaisser ce chèque.

4) Délibération 2024-36 : Participation aux frais de restauration scolaire pour les élèves aubersois de l'école Sainte Jeanne d'Arc

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe à hauteur d'1.60€ par repas aux frais de restauration scolaire de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour les élèves domiciliés sur la commune. Il propose de reconduire ce même montant pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire la participation de la commune à hauteur d'1.60€/repas pour les élèves aubersois.

5) Délibération 2024-37 : Subvention pour le bus dans le cadre du cycle de natation de l'école Sainte Jeanne d'Arc

Mr le Maire fait lecture aux membres du Conseil d'un courrier de l'école Sainte Jeanne d'Arc demandant une subvention pour aider à financer le transport pour les sorties piscine auquel sont joints les 2 devis du prestataire à hauteur de 1 056€ et 704€ (cycle de 10 séances pour 3 classes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer une subvention de 1760 € prenant en charge les 2 devis.

6) Délibération 2024-38 : Achat d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire

Mr le Maire informe le Conseil que le lave-vaisselle du restaurant scolaire ne sèche plus et qu'il convient de décider s'il y a lieu de le remplacer. Il présente pour se faire 2 devis (4 788€ de la société Henri Julien et 4 974€ de la société Maniez)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'allouer la somme de 5 000 € pour l'achat futur d'un lave-vaisselle et d'autoriser Mr le Maire à passer commande.

7) Délibération 2024-39 : Versement de subvention au Comité des fêtes

Mr le Maire rappelle au Conseil que lors du vote du budget 2024, une subvention de 1 000€ au comité des fêtes avait été inscrite mais non sollicitée à ce jour.

Etant donné le nombre important d'actions et manifestations organisées cette année, il informe que le comité des fêtes sollicite l'octroi de cette subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide le versement d'une subvention de 1 000€ au comité des fêtes.

8) Délibération 2024-40 : Régularisation de la délibération du 27 mai 2015 autorisant le recrutement d'agents contractuels

Mr le Maire informe le conseil que la trésorerie a alerté la commune sur l'irrégularité d'une tournure de phrase employée dans la délibération du 27 mai 2015 autorisant le recrutement d'agents contractuels. De plus, cette délibération est à ce jour introuvable (en mairie mais également en préfecture).

Il y a donc lieu de la régulariser avant le 31 décembre 2024 afin de ne pas engendrer de blocage de certaines payes.

Pour régulariser la situation, il convient de prendre une délibération régularisation rétroactive.

Le conseil municipal atteste que la délibération créant les emplois d'agent technique, agent administratif contractuels existe, mais qu'au vu de son ancienneté, elle n'a pas été retrouvée.

La présente délibération régularise la situation de ces emplois selon les mentions obligatoires de l'article L313-1 du CGCT ".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide la régularisation rétroactive de la délibération de 2015.

9) Délibération 2024-41 : Propositions budgétaires pour les centres de loisirs des petites et grandes vacances

Mr le Maire présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires établies pour l'organisation des centres de loisirs des petites et des grandes vacances.

Il en profite pour présenter également les activités qui y seront proposées en 2025.

Pour les petites vacances les lieux d'accueil seront :

- Hiver le Maisnil
- Printemps le Maisnil
- Automne le Maisnil

Pour les Grandes vacances :

- Radinghem juillet
- Fromelles août

Les coûts évoluent en moyenne de 2%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide ses propositions.

10) Délibération 2024-42 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de RLPI arrêté par le Conseil Métropolitain

Cet avis concerne les publicités enseignes et pré enseignes et fait suite notamment à l'intégration des ex communes de la CCW (Modèle de délibération en annexe)

Avis favorable à l'unanimité des présents

11) Délibération 2024-43 : Avis sur Demande d'autorisation environnementale - Enquête publique ARDO Violaines Sas

Mr le Maire informe le Conseil qu'il doit formuler un avis suite à l'ouverture d'une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale portant sur la régularisation des activités afin de permettre l'augmentation de la production visée à l'horizon 2030, situés sur le territoire de Violaines, présentée par ARDO VIOLAINES SAS.

Mr le Maire informe le Conseil que le dossier d'enquête n'est jamais parvenu en mairie et que malgré ses demandes il n'a pas obtenu plus d'informations.

ARDO est une société de transformations de légumes qui souhaite étendre son activité en doublant la production (embauche à terme de 90 personnes).

Le terrain envisagé a été acheté en 2018, suite à l'autorisation de la DREAL une enquête publique est donc en cours.

Avis favorable à la majorité (2 abstentions pour manque d'informations)

- **Questions diverses :**

1-Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour concernant l'encaissement d'un chèque reçu après la convocation et l'appel de l'AMF à la solidarité pour les sinistrés de Mayotte, le conseil accepte

Délibération 2024-44 : Encaissement d'un chèque EDF

La commune vient de recevoir d'EDF un chèque de 1 408.33€ correspondant à un remboursement de trop perçu pour l'espace culturel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à encaisser ce chèque

Délibération 2024-45 : Solidarité avec la population de Mayotte

Mr le Maire fait lecture au conseil du courrier d'appel à la solidarité de l'AMF suite au passage du cyclone Chido à Mayotte

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de faire un don de 1 000€ qui sera versé par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

-
- . Retour sur la réunion publique avec les habitants de la rue du Plouich concernant la sécurité sur la traversée par les enfants de la M141. Propositions faites par la MEL. Travaux à réaliser lors du 1^{er} semestre 2025.
 - . Travaux rue de Leval 1er semestre 2025 : prolongement, création d'un piétonnier (coté habitations) de la rue des charmes jusque la rue du Bois Leval
 - . Sol de la salle Michon : des travaux de réfection de l'éclairage (mise en leds) et l'installation de panneaux photovoltaïques doivent être réalisés en parallèle. Il est prévu de recevoir les services de la MEL début janvier pour préparer les demandes de subventions
 - . Rappel : Date des vœux 25 janvier
 - . Ferme Leclercq : une visite du site par les élus a été organisée par Eric HOURIEZ. Présentation à l'ensemble du conseil du plan actuel, des diagnostics à envisager, de premières solutions pour l'aménagement du site. La réflexion doit se poursuivre lors des prochains mois.
 - . Autre projet évoqué par Alain Leclercq : la requalification du contour de l'église ; une présentation plus détaillée sera proposée prochainement
- La séance est levée à 20h30